

Communiqué de Presse

Paris, le 23 décembre 2020

**Les députées Carole GRANDJEAN et Charlotte PARMENTIER - LECOCQ
déposent leur proposition de loi visant à renforcer la prévention en santé au travail.**



Carole Grandjean
Députée de Meurthe-et-Moselle



Charlotte Parmentier - Lecocq
Députée du Nord

Alors que la crise sanitaire a mis en exergue l'importance de renforcer la prévention en santé au travail, cette proposition de loi est avant tout la concrétisation de l'engagement pris par les députés de la majorité lors du vote à l'Assemblée Nationale le 22 juin dernier de la résolution à faire de la santé au travail une priorité des politiques publiques.

A cette occasion, nous avons rappelé notre attachement au dialogue social et notre souhait de voir aboutir les négociations en cours. Aussi, nous avons accueilli avec satisfaction l'annonce vendredi 11 décembre de la conclusion d'un Accord National Interprofessionnel et saluons à nouveau l'engagement des partenaires sociaux à réformer la santé au travail. Comme nous l'avons annoncé, notre proposition de loi reprend fidèlement les dispositions voulues par les partenaires sociaux. **A ce titre notre texte revêt une dimension exceptionnelle, car il s'agit de la première transposition d'un Accord National Interprofessionnel (ANI) dans un texte d'initiative parlementaire.**

Nous avons également la volonté d'y apporter des propositions ambitieuses, et co-construites au-delà des intérêts partisans. Ainsi, notre texte est le fruit d'un long travail mené par une trentaine de députés issus des 3 groupes majoritaires (LaRem, Modem et Agir Ensemble) mais également d'une démarche de co-construction avec les sénateurs Stéphane Artano, Pascale Gruny, et Sonia de La Provôté, ainsi qu'avec le Gouvernement.

Il en résulte que notre proposition de loi s'articule autour de 4 grands axes principaux :

Renforcer la prévention au sein des entreprises et le décroisement de la santé publique avec la santé au travail.
Ici nous développons le rôle des services de santé au travail dans le déploiement des politiques préventives de santé publique dans le milieu professionnel et l'accompagnement des entreprises à la mise en œuvre de démarches de prévention des risques professionnels.

Définir l'offre de services à fournir aux entreprises et aux salariés, notamment en matière de prévention et d'accompagnement.

Ici nous donnons l'accès au dossier médical partagé, avec l'accord exprès du patient, au médecin du travail, dans le but de prévenir efficacement le risque de désinsertion professionnelle et de favoriser l'adaptation du poste aux besoins du salarié. Nous renforçons les garanties d'une offre de service de qualité et la transparence de l'utilisation des cotisations par les services de santé au travail, selon les dispositions définies par les partenaires sociaux.

Mieux accompagner certains publics, notamment vulnérables, et lutter contre la désinsertion professionnelle.
Parce que nous croyons dans l'émancipation sociale par le travail, nous tenons à ce que personne n'en soit éloigné par la maladie ou une affection de longue durée. Ainsi nous créons le rendez-vous de pré-reprise et améliorons la coordination des acteurs dans la lutte contre la désinsertion professionnelle.

Réorganiser la gouvernance de la prévention et de la santé au travail.

Nous reprenons ici les évolutions prévues par l'ANI pour renforcer la gouvernance du système de santé au travail et aller vers davantage de coordination entre les acteurs. De plus, nous avons réaffirmé l'importance de garantir la présence du médecin du travail sur le terrain dans le cadre du « tiers-temps ».

Avec les députés membres de notre groupe de travail, nous préparons d'ores et déjà de nouveaux enrichissements du texte que nous porterons au débat parlementaire. Celui-ci se tiendra en février prochain à l'Assemblée Nationale puis en avril au Sénat.

Contact

Carole GRANDJEAN : 03 83 34 38 51

carole.grandjean@assemblee-nationale.fr

Charlotte PARMENTIER - LECOCQ : 03 20 05 28 30

charlotte.lecocq@assemblee-nationale.fr